

Parcours Sup

Le SUP commence au lycée



ÉDITO

Choisir un parcours de formation puis un métier tout en réussissant son insertion professionnelle est une problématique cruciale pour l'ensemble des jeunes, et en particulier pour les élèves les plus fragiles. C'est en ce sens que Parcours Sup a choisi de porter, lors de cette édition, un focus particulier, aux possibilités offertes aux élèves en situation de handicap.

La loi du 11 février 2005 sur le handicap amène une évolution profonde de la perception du handicap. Elle affirme le droit à l'éducation de chacun, elle amène à développer la scolarisation en milieu ordinaire, à garantir un accompagnement inclusif collégial adapté aux compétences et aux besoins de chaque élève. Cela nécessite un réel travail de partenariat et un changement dans les pratiques professionnelles de chacun en matière de gestion de l'hétérogénéité du public. Mais avant tout, cela demande à chacun une attention vigilante et une anticipation tangible de chaque mesure en faveur des élèves en situation de handicap.

Que cela soit au regard des mesures d'aménagement des conditions d'exams, ou de la réflexion sur l'orientation future en vue d'une insertion professionnelle pensée, choisie, adaptée et partagée, tout doit être fait pour éviter, au mieux de mettre en difficulté ces élèves fragiles, au pire de les amener à s'éloigner de notre École.

Il est important de garder en mémoire que cette tâche d'accompagnement est avant tout collégiale. L'équipe pédagogique est sans nul doute la plus à même de penser le devenir de l'élève au regard des possibles existants et de ses besoins éducatifs particuliers.

Mais l'élève et sa famille sont des acteurs incontournables au même titre que l'enseignant référent de suivi de scolarisation de l'enfant handicapé. L'anticipation se doit donc d'être collective.

Gageons que les informations présentées dans cette lettre numérique apportent réponse à vos questionnements et vous donnent un éclairage certain quant aux possibilités offertes.

Pierre-Jean FAVE,
IEN conseiller technique ASH - Rectorat de Dijon

SOMMAIRE

BAC - 3, BAC + 3 UN CONTINUUM

Le calendrier APB | Que se passe-t-il après la saisie des vœux ? | APB : nouvelles mesures | BTS Assurance | CPGE TSI (technologie et sciences industrielles) : une CPGE réservée aux bacheliers professionnels | ESIREM : École supérieure d'ingénieurs recherche en matériaux et infotronique

VIE DE L'ÉTUDIANT

La protection sociale étudiante | i-Share, une étude sur la santé des étudiants

INSERTION PROFESSIONNELLE

Choisir son orientation | Cap emploi

FOCUS SUR LE HANDICAP

L'enseignement supérieur : avantages et contraintes | La mission handicap de l'uB : avis d'experts | Charles Rozoy : « Je serai champion olympique ! »

AGENDA DU PARCOURS SUP

Le PIA | APPRENTISSIMO | Le F.I.L.M., Festival International de l'image des Métiers de Tonnerre

BAC - 3, BAC + 3 UN CONTINUUM

LE CALENDRIER APB



QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA SAISIE DES VŒUX (20 MARS) ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

➤ 2 avril - Date limite de modification des dossiers :

- pour la confirmation et l'impression des fiches de candidature
- pour la saisie des notes, de la lettre de motivation, du CV, etc.
- pour l'envoi des dossiers papier si l'établissement le demande

➤ 31 mai - Date limite de classement des vœux :

➤ Phases d'admission :

- 8 juin 14 h - Première phase : réponse des candidats avant le 13 juin 14 h
- 23 juin 14 h - Deuxième phase : réponse des candidats avant le 28 juin 14 h
- 14 juillet 14 h - Troisième phase : réponse des candidats avant le 19 juillet 14 h

➤ 24 juin - Ouverture de la procédure complémentaire :

- Du 24 juin 14 h au 9 septembre minuit : saisie des vœux
- Délais de réponse des candidats :
 - 1 semaine jusqu'au 20 août
 - 72 heures du 20 août au 31 août
 - 24 heures à partir du 1^{er} septembre (dès le 18 août pour l'académie de La Réunion)
- Réponse des candidats au plus tard le 15 septembre minuit (pour les propositions d'admission les plus tardives)

➤ Le classement des candidatures par les établissements

D'une formation à l'autre, les règles et les critères de sélection des candidats sont bien différents !

- Pour les BTS, les commissions de sélection étudient le dossier scolaire des candidats mais demandent également souvent une lettre de motivation et un CV. Le classement des candidats se fait la plupart du temps par groupe de formation d'origine, ce qui permet de recruter des élèves aux origines de bacs plus variées.
- En CPGE, c'est le dossier scolaire qui prédomine largement, le reste est rarement demandé aux candidats. Les meilleurs dossiers se retrouvent en haut de la pile, et sont toutefois pondérés en fonction du niveau de l'établissement d'origine et du classement de l'élève au sein de sa classe.
- Pour les candidatures en écoles d'ingénieur, de commerce ou autres formations de ce type, les dossiers scolaires des candidats peuvent être étudiés, et des épreuves communes (concours) sont organisées. Le classement de la candidature d'un élève dépend de ce ou ces éléments, et donc pas seulement de la réussite au concours d'entrée dans une école s'il y a étude de dossier scolaire !

➤ En fonction de la qualité du dossier global de l'élève, un rang de classement lui est attribué au sein de la liste des candidats retenus par la commission de sélection.

- En licence, le fonctionnement est complètement différent : le rang de classement n'est plus déterminé par une commission de classement (excepté pour les élèves en réorientation, et dans le cas des licences sélectives (aucune dans l'académie de Dijon)), mais par un tri aléatoire critérisé. Les meilleurs rangs de classement, par type de licence, sont attribués aux élèves du secteur, généralement l'académie et parfois le département quand il y a intra-priorisation. Puis parmi les élèves du secteur, le rang de classement est fonction de l'ordre du vœu au sein des candidatures de l'élève sur APB.

APB : NOUVELLES MESURES

➤ Cette année deux nouvelles mesures ont fait leur apparition sur le portail APB : les vœux groupés et les licences libres.

➤ Les vœux groupés : le principe est de favoriser le choix des filières. Ce groupement de vœux concerne les filières considérées nationalement en tension, à savoir Droit, PACES, Psychologie et STAPS.

Il ne s'adresse qu'aux candidats néo-entrants de l'académie (les élèves en réorientation ne sont donc pas concernés, ainsi que les candidats de l'académie qui postulent hors académie, excepté pour Besançon qui est regroupée avec l'académie de Dijon).

Lorsque les candidats des académies de Dijon et de Besançon sélectionnent une de ces quatre formations universitaires, un message les informe que le choix de cette formation induit l'obligation de sous-classer les différents sites existants.

L'ensemble de ces formations est considéré comme un vœu unique composé de plusieurs sous-vœux, à savoir :

- Droit : Dijon, Nevers, Besançon, Belfort
- PACES : Dijon et Besançon
- Psychologie : Dijon et Besançon
- STAPS : Dijon, Le Creusot et Besançon

Comme pour l'ensemble des formations sur APB, si un candidat reçoit une proposition d'admission sur une formation correspondant à un sous-vœu d'un vœu groupé, il existe 4 modalités de réponse (OUI - OUI MAIS - NON MAIS - DÉMISSION GÉNÉRALE) et un délai de réponse de 5 jours.

NB : les règles de priorité d'affectation restent applicables, les élèves de l'académie de Dijon sont toujours prioritaires sur les élèves de l'académie de Besançon pour l'affectation dans une Licence 1 de l'académie de Dijon, et inversement.

Il en est de même pour les cas d'intra-priorisation de certaines licences (voir Parcours Sup n°25).

➤ Les licences libres : chaque élève de terminale générale doit faire cette année un vœu sur une licence dite « libre » de son académie, c'est-à-dire non-sélective et sans capacité d'accueil limitée. Les licences libres de l'académie de Dijon sont identifiées par une pastille verte, et sont au nombre de 18 :

- LLCE Allemand / Espagnol / Italien
- LEA Anglais-Allemand / Anglais-Italien
- Musicologie
- Lettres
- Philosophie
- Psychologie
- Sociologie
- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
- Géographie et aménagement
- Chimie
- Physique
- Mathématiques
- Informatique
- Sciences pour l'ingénieur

Les élèves doivent sélectionner une licence libre avant tout autre vœu sur le portail APB, sans quoi ils seront bloqués pour la confirmation de leurs vœux (autres L1, BTS, CPGE, ...).

➤ Attention : le premier vœu formulé doit être une licence libre, mais cela ne veut pas dire que ce vœu doit rester au rang 1 du classement général des candidatures. Il pourra, s'il n'est pas le vœu de formation prioritaire du candidat, être mis à un autre rang de classement dès qu'un autre vœu sera sélectionné (classement modifiable jusqu'au 31 mai).

SAIO de l'académie de Dijon

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le réseau Onisep propose des vidéos à destination des lycéens et de leurs familles pour mieux comprendre le portail APB. Comment, à partir d'APB, chercher et s'informer sur une formation, comment s'inscrire, quelles sont les différentes étapes de validation du dossier et les dates à ne pas rater, etc.

Le 13 janvier 2016, des conseillers de <http://www.monorientationenligne.fr/qr/index.php> et du CIO Médicom ont répondu en direct à des questions de parents et de lycéens, retrouvez l'intégralité de leurs échanges sur : <http://www.onisep.fr/Tchats/Revivez-le-tchat-du-13-janvier-2016-sur-la-procedure-APB>



BTS ASSURANCE

Anne-Claude et Rudy ont obtenu leur BTS Assurance en 1999, Julie en 2014. Scolarisés au lycée Larousse à Toucy, ils reviennent sur leur parcours d'étudiant et nous confient l'intérêt de cette formation.



Julie

« Les organismes d'assurance et de banque sont très friands de ce BTS... ».

Issue d'un BAC ES (effectué à Toucy), j'ai continué mes études avec le BTS Assurance de TOUCY (en formation initiale), suite aux bons échos que j'ai pu recevoir sur cette formation (pourcentage de réussite excellent, conditions de travail idéales, etc.), et surtout afin de pouvoir concrétiser mes objectifs professionnels.

Après l'obtention de ce diplôme en juillet 2014, j'ai poursuivi ma formation avec une licence professionnelle BANQUE et ASSURANCE à l'uB sur Dijon, afin d'élargir mes compétences. Cette formation sur 1 an, a été effectuée en alternance au sein de BNP PARIBAS (sur l'agence d'Auxerre) en tant que conseillère clientèle.

Grâce à mon expérience personnelle, j'ai eu pour objectif (au sein de BNP PARIBAS) de devenir chargée d'affaire professionnelle agriculture et viticulture (toujours en lien avec les produits financiers et d'assurances).

Ce poste peut être acquis avec un niveau BAC + 5, c'est pourquoi j'ai continué mes études, toujours en alternance et au sein de BNP PARIBAS.

Je suis donc actuellement à l'IFAG d'Auxerre pour obtenir un diplôme de niveau BAC + 5 Managers de Profits (pour peut-être à long terme devenir directrice d'agence).

Je suis basée, durant ces 2 années de Master, sur l'agence BNP PARIBAS de Chablis, avec un secteur qui correspond à mes attentes : un portefeuille avec des agriculteurs et des viticulteurs.

Je peux donc dire que le BTS Assurance m'a énormément apporté, aussi bien à titre privé, que professionnel : en particulier sur les valeurs professionnelles (grâce aux nombreux stages), sur la technicité des produits d'assurances et bancaires, mais également obtenir de la maturité, avoir un sens de l'autonomie et des responsabilités, etc.

Cette formation ouvre énormément de portes ! De plus, les organismes d'assurance et de banque sont très friands de ce diplôme...

Pour réussir cette formation, il faut savoir être rigoureux, attentif, avoir de l'ambition, être souriant, agréable, curieux ; en bref : aimer le milieu de l'assurance et/ou de la banque !

Julie, promotion 2014



Rudy

« Continuer après le BTS est un vrai plus ».

Je suis actuellement vérificateur comptable réassurance - cadre technique au sein de la CCR.

Après le BTS Assurance, j'ai poursuivi dans un 2^e BTS (assistant de gestion PME-PMI) par alternance, pour acquérir de l'expérience professionnelle, et postuler davantage à un poste de gestionnaire plutôt qu'à un poste de commercial.

Pour réussir dans cette formation, je conseille d'être sérieux et à l'écoute en cours, c'est déjà 50% de la réussite. Relire ses cours chaque soir afin d'assimiler ce qu'on a pas compris en classe la journée.

D'un point de vue professionnel, cette formation m'a permis d'ouvrir des portes dans un secteur qui recrute, car le BTS Assurance est très prisé des entreprises d'assurance. C'est un vrai plus par rapport à d'autres candidats qui n'ont pas ce diplôme.

Dans mon poste actuel, il m'a permis d'être promu plus vite que d'autres arrivés bien avant moi. Je suis passé cadre au bout d'à peine 6 ans, car j'avais déjà la théorie (la gestion de sinistre d'une société de réassurance ressemble beaucoup à celle d'une assurance), le vocabulaire technique et juridique, et un peu de pratique avec les 10 semaines de stage dans une agence d'assurance.

Aujourd'hui, je suis le référent métier de la réassurance non-proportionnelle. Je suis donc amené à former les nouveaux collaborateurs sur cette branche de réassurance, et à aider mes collègues lorsqu'ils rencontrent un problème.

La technicité et la rigueur que j'ai aujourd'hui au travail, je les ai en partie acquises avec cette formation.

D'un point de vue personnel, comme nous étions un petit nombre d'étudiants (15) dans une petite ville, cette formation nous a permis d'être proches les uns des autres, d'être solidaires et de nous entraider. Ces valeurs, je les retrouve au travail lorsque mes collègues sont en difficulté et qu'ils ont besoin d'aide ou lorsque je forme quelqu'un (partage de savoirs).

Cette formation a été les 2 meilleures années de ma vie d'étudiant, j'y ai rencontré des gens formidables, avec qui je suis encore ami aujourd'hui, 15 ans après la fin de ma formation.

Ce BTS est une vraie formation qualifiante, on en sort avec un certain bagage et prêt à rentrer dans le monde du travail.

Néanmoins, continuer après le BTS est un vrai plus, il permettra d'ouvrir plus de portes et d'évoluer plus vite.

Rudy, promotion 1999



Anne-Claude

« je suis fière de faire partie des 6 inspecteurs agricoles Allianz France, milieu professionnel composé majoritairement d'hommes ».

Retour en arrière, après un bac STT, j'intègre en septembre 1997 la section BTS Assurance du lycée Pierre Larousse à Toucy.

Nous sommes peu nombreux et pour cause, cette spécialité n'était pas encore très connue, pourtant les débouchés sont importants. Aujourd'hui encore, un jeune diplômé en Assurance qui se donne les moyens n'est pas confronté très longtemps aux soucis liés au chômage, ce secteur d'activité reste un secteur privilégié.

Pour ma part, je suis rentrée chez Allianz au sein de la délégation régionale de Lyon seulement quelques jours après avoir passé mes examens.

Embauchée en tant de gestionnaire de souscription, j'ai évolué dans le groupe.

En quelques années, je suis devenue souscriptrice puis référente technique des risques professionnels pour être aujourd'hui inspectrice agricole et ce, toujours dans la même compagnie.

L'inspection agricole a toujours été un objectif dans ma carrière professionnelle. Et cela, je le dois à mes professeurs de l'époque.

Lors de cette formation, nous avons eu la chance de rencontrer de nombreuses personnes, toutes invitées par nos enseignants, le but étant de nous faire découvrir les nombreux métiers liés aux métiers de l'assurance. Nous avons pu rencontrer des agents généraux, courtiers, commerciaux, des salariés de compagnie et de mutuelle...

Un jour, nous avons eu le plaisir de recevoir un inspecteur agricole travaillant pour Groupama, il nous a présenté son métier, son rôle au sein de sa compagnie, nous a raconté quelques anecdotes, sa présentation a été passionnante, j'ai bu ses paroles, et ce jour-là, j'ai su quel métier je voulais faire à terme... Je serai inspectrice agricole !

Aujourd'hui, je suis fière de faire partie des 6 inspecteurs agricoles Allianz France et surtout d'avoir pu prouver qu'une femme peut s'imposer dans un milieu professionnel composé majoritairement d'hommes.

Anne-Claude, promotion 1999

Christine Rossignol, professeur en BTS assurance

CONTACTS

↳ 2 lieux de formation dans l'académie :
retrouvez-les sur : <http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=accueilM#openModal>

↳ Lycée Pierre Larousse

6 rue des Montagnes

89130 Toucy

Tél. : 03 86 44 14 34

<http://lyc89-larousse.ac-dijon.fr/>

↳ Par apprentissage :

↳ CIFA Jean Lameloise

17 voie Romaine

71640 Mercurey

Tél. : 03 85 98 10 30

<http://www.cifa-jean-lameloise.com/>

L'inscription ne sera définitive qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'assurance et/ou de réassurance, cabinet de courtage d'assurance et/ou de réassurance, agence générale d'assurance, cabinet d'expertise en assurances...

INFO +

↳ Fiche formation BTS Assurance : <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/BTS-Assurance>

BON À SAVOIR

↳ RETROUVEZ CETTE BROCHURE EN VENTE DANS NOTRE LIBRAIRIE ONISEP

2G, rue du Général Delaborde

BP 81921 - 21019 DIJON cedex

03 45 62 75 82

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Bourgogne

Ouverte le lundi de 13 h 30 à 17 h

et du mardi au vendredi de

9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.



onisep

BOURGOGNE



CPGE TSI (TECHNOLOGIE ET SCIENCES INDUSTRIELLES) : UNE CPGE RÉSERVÉE AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS



La CPGE du lycée Henri Parriat accueille chaque année environ 35 étudiants exclusivement titulaires d'un bac professionnel à dominante industrielle.

Cette formation se déroule en trois ans. La première année est une année de remise à niveau, particulièrement axée sur la maîtrise du calcul, de l'orthographe et de l'expression, ainsi que sur la culture générale, grâce à de nombreuses sorties culturelles.

Les deux années suivantes sont dévolues à la préparation des concours avec un volume de cours relevé dans les matières scientifiques.

↳ Objectif

L'objectif de cette formation est de préparer les étudiants à réussir les concours d'entrée en écoles d'ingénieur, à l'issue de leur troisième année.

Ces deux concours (Concours Commun Polytechnique et Concours Centrale Supélec en filière TSI) ouvrent la voie à la plupart des écoles d'ingénieur, dont les plus prestigieuses (Centrale, Mines, Polytechnique, etc.).

↳ Des dispositifs adaptés

La diversité du public accueilli a nécessité la mise en place d'un grand nombre de dispositifs pédagogiques adaptés à la spécificité de chacun.

Ainsi, la différenciation dans l'enseignement, la remédiation systématique des lacunes, une aide du soir par des élèves polytechniciens, les interrogations orales régulières et le tutorat de chaque étudiant par un membre de l'équipe enseignante sont des éléments très importants de la formation.

De plus, le travail en groupe est grandement favorisé par le caractère obligatoire de l'internat.

↳ Des profils variés

Nos étudiants proviennent de formations très diverses (ELEEC, SEN, Menuiserie, Ébénisterie, etc.), il n'y a donc pas de profil type auquel cette formation serait réservée.

Outre un niveau correct requis dans les matières scientifiques et littéraires, les seuls éléments indispensables à la réussite sont la motivation et l'assiduité.

↳ De belles réussites

Sur les trois dernières promotions, 96% des étudiants ont réussi à intégrer une école. Parmi les plus belles réussites, citons :

- ↳ École Polytechnique (2014)
- ↳ Mines de Paris (2015)
- ↳ ENSTA (2015)
- ↳ ENSAM (2013, 2015)
- ↳ Écoles Centrales (2013, 2015)

Jean-Baptiste Marchand,
Professeur de mathématiques - lycée Henri Parriat

BON À SAVOIR

Cette formation n'est présente que dans deux villes en France !

↳ Lycée Henri Parriat

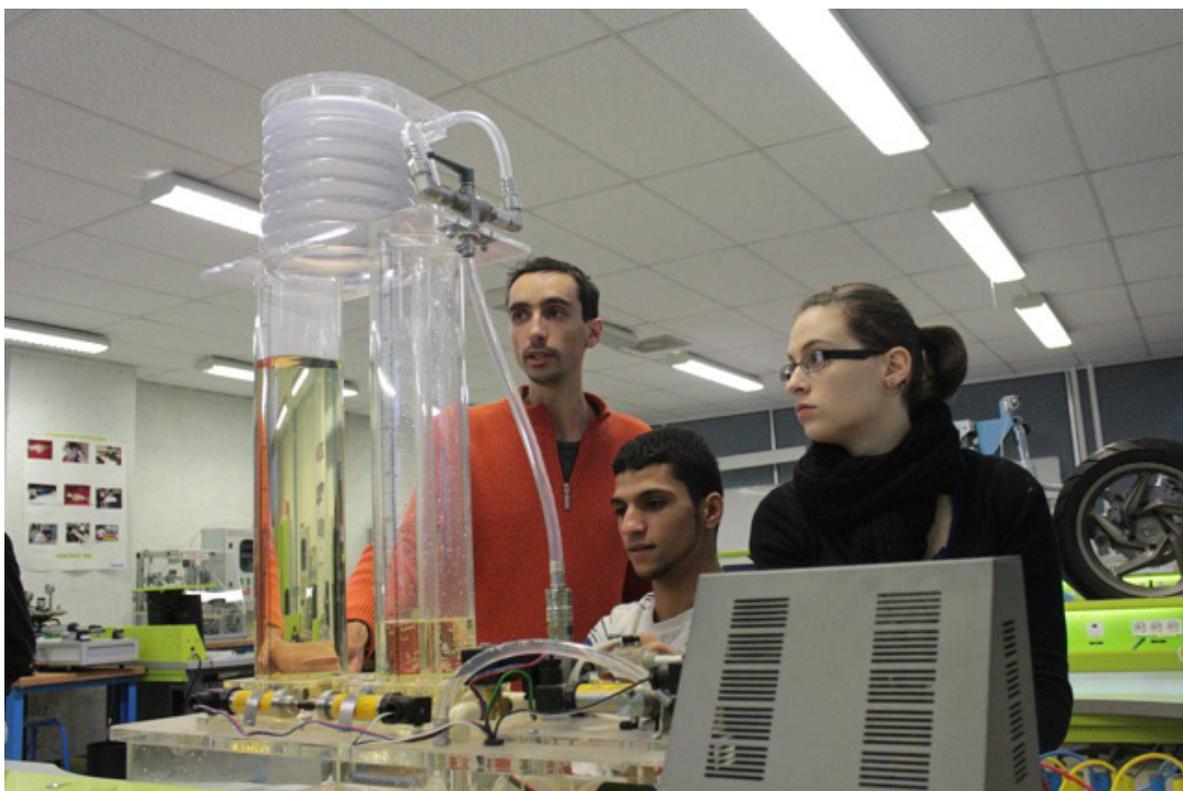
49 rue de Gourdon
71300 MONTCEAU-LES-MINES
Tél. : 03 85 67 92 30
<http://lyc71-hparriat.ac-dijon.fr/>

↳ Lycée privé Emmanuel d'Alzon

11 rue Sainte-Perpétue
30020 NÎMES
www.dalzon.com



© Site Internet lycée Henri Parriat



© Labo_SII_CPGE

Ne voulant pas aller en cursus général après la 3^e, je me suis orienté en Bac Pro sans savoir qu'après, j'allais être limité dans ma poursuite d'études. J'étais passionné par les sciences et techniques et je voulais continuer au minimum jusqu'à Bac + 5. Je n'ai pas hésité à venir, et je ne regrette pas du tout ce choix.

Wassim, 1^{er} année

Récemment, notre classe de deuxième année est partie une semaine au ski.

Ceci nous a permis de nous dépasser, d'être soudés et de faire le point avec nos professeurs. Nous sommes rarement seuls et de belles amitiés se créent.

Clélia, 2^e année

L'aide des professeurs et des polytechniciens est importante pour notre réussite et tout cela est bien organisé. Le dispositif de remédiation, les colles et les TD sont vraiment enrichissants et permettent d'acquérir les compétences de base en 1^{er} année, que l'on approfondit ensuite en deuxième et troisième année.

Sullivan, 1^{er} année

La troisième année permet de compléter nos connaissances et de voir enfin des applications directes de toutes les théories vues durant les deux premières années.

À environ deux mois des concours, le travail à fournir est très important. Le stress et la fatigue se font sentir, mais l'équipe enseignante est là pour nous aider à tenir le coup !

Nicolas, 3^e année

Les sorties culturelles nous permettent non seulement de relâcher la tension, mais aussi de nous cultiver sur des sujets que nous n'aurions sûrement pas eu l'occasion d'aborder. Que ce soit le théâtre, le cinéma, la sortie à Paris, tout est bon à prendre !

Notre internat est devenu, depuis un an et demi, notre nouveau chez nous. Une bonne ambiance de travail règne dans les étages, ce qui permet à tous de s'entraider dans de bonnes conditions.

La classe prépa restera, quoi qu'il arrive, ma plus belle expérience et j'en suis fier.

Simon, 2^e année

<http://www.cpge-du-lycee-parriat.fr/>

ESIREM : ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS RECHERCHE EN MATÉRIAUX ET INFOTRONIQUE



© ESIREM

↳ Présentation de l'Esirem

Créée en 1991 par l'université de Bourgogne, l'Esirem Dijon est une école publique qui délivre 2 diplômes d'ingénieur en Matériaux et Informatique-Électronique.

↳ 2 spécialités proposées :

La spécialité Matériaux propose à l'étudiant de maîtriser un projet matériaux de la conception au recyclage, en gérant ses aspects organisationnels, économiques, financiers, humains et techniques, tout en restant soucieux des aspects liés au développement durable.

La spécialité Informatique-Électronique propose à l'étudiant de maîtriser des projets complexes en traitement du signal, transmission de l'information, réseaux de communication et architecture logicielle pour des métiers en forte émergence.

Des débouchés multi-secteurs : aéronautique, spatial, défense, automobile, expertise-conseil, énergie, environnement, nucléaire, métallurgie, construction, recherche et développement, SSII.

↳ Une ouverture à l'international :

785 au TOEIC

Séjour obligatoire à l'étranger (3 mois minimum) :

- ↳ Programme Socrates-Erasmus : pays de l'UE
- ↳ À l'international : USA, Chine, Malaisie, Australie, Canada, Thaïlande, Japon, Sénégal, Suède...

Possibilité de double-diplôme

Des relations fortes avec les entreprises :

- ↳ 9 mois de stage minimum
- ↳ Possibilité de contrat de professionnalisation
- ↳ 50 intervenants industriels
- ↳ Des événements : les entrepreneuriales, les Olympiades, Carrefour Jeunes chercheurs

↳ Une vie d'école riche et dynamique

- ↳ Des associations vivantes : bureau des étudiants, anciens élèves...
- ↳ Des événements tout au long de l'année : gala, cérémonie de remise des diplômes, colloque, raid, 4L Trophy...
- ↳ Une ambiance conviviale et des relations de proximité pour une école à taille humaine.



© ESIREM

CONTACTS

↳ ESIREM - École supérieure d'ingénieurs recherche en matériaux et infotronique

ESIREM - université de Bourgogne

9 avenue Alain Savary

BP 47870

21078 Dijon cedex

Tél. : 03 80 39 60 09

esirem@u-bourgogne.fr

VIE DE L'ÉTUDIANT



© G. Maisonneuve_Onisep

LE SAVIEZ-VOUS ?

↳ Enquêtes sur la santé des étudiants

La 4^e enquête nationale sur la santé des étudiants (LMDE, 2014) interroge 25 000 étudiants sur les thèmes de l'accès et recours aux soins, la consommation de produits psychoactifs, la vie affective et sexuelle, le bien-être.

http://www.lmde.com/fileadmin/pdf/presse/communiqués_2015/ense_4_enquete_01072015.pdf

La 9^e enquête sur la santé des étudiants (emeVia, 2015) interroge 44 269 étudiants sur leurs comportements addictifs face au tabac, à l'alcool et au cannabis.

<http://www.emevia.com/sites/default/files/files/Conf%C3%A9rence%20de%20presse%20addictions%20emeVia.pdf>

BON À SAVOIR

↳ i-Share.fr, une étude sur la santé des étudiants

i-Share (Internet-Based Students Health Research Entreprise) recrute 30 000 étudiants pour participer à une étude longitudinale sur 10 ans et est financé par l'ANR (Agence nationale de la recherche). Cette étude de santé publique d'envergure, menée à distance via des questionnaires Internet, permettra, aux chercheurs des universités de Bordeaux et de Versailles notamment, de combler le manque de données de santé sur les jeunes, de faire avancer la recherche et, à terme, de proposer de nouvelles stratégies de dépistage, prévention et de prise en charge de la santé des étudiants.

↳ Renseignements et inscriptions sur :

<http://www.i-share.fr/>

Elena Milesi, Cheffe de projet communication - Université de Bordeaux

LA PROTECTION SOCIALE ÉTUDIANTE

Tout jeune, âgé de 16 à 28 ans, poursuivant ses études dans l'enseignement supérieur relève de la sécurité sociale étudiante.

Dès son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, (université, IUT, BTS, CPGE, ...), l'étudiant doit obligatoirement, sauf cas particulier, être affilié à la sécurité sociale étudiante. Les conditions d'affiliation varient selon la situation personnelle de l'étudiant (âge, activité salariée, profession des parents, ...).

Les étudiants ont donc au moment de leur inscription à choisir une mutuelle étudiante. Ces organismes étant chargés de gérer l'assurance maladie obligatoire des étudiants "sécurité sociale étudiante". Ils auront ainsi droit au remboursement de leurs soins en cas de maladie ou de maternité pendant toute la durée de leur année universitaire.

↳ Quelle mutuelle choisir ?

Soit la Mutuelle des étudiants <http://www.lmde.com/>, soit une des mutuelles étudiantes de proximité, dont la SMEREB, membre du réseau national emevia <http://www.emevia.com/>.

Les modalités d'affiliation à la sécurité sociale étudiante varient en fonction de l'âge au cours de l'année universitaire (du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante) et de la profession du parent (père ou mère) dont l'étudiant est ayant droit.

↳ Entre 16 ans et 19 ans : l'étudiant est toujours considéré comme ayant droit de ses parents. À ce titre, son affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et gratuite.

↳ 20 ans en cours d'année universitaire ou plus de 20 ans : l'étudiant n'est plus considéré comme ayant droit de ses parents. Son affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire et payante, sauf si l'étudiant est boursier : dans ce cas, il est exonéré du paiement de la cotisation.

↳ Les étudiants dispensés de l'affiliation

L'affiliation à la Sécurité sociale des étudiants n'est pas obligatoire si l'étudiant est :

- ↳ âgé de 16 à 19 ans et ayant droit d'un parent dont la profession relève d'un régime spécifique (travailleur non salarié, militaire, fonctionnaire international, ...),
- ↳ ayant droit d'un conjoint non étudiant,
- ↳ assuré à titre personnel en qualité de salarié permanent,
- ↳ ou si un de ses parents est agent de la SNCF.

Les étudiants étrangers hors Espace économique européen (EEE) et Suisse sont obligatoirement affiliés au régime étudiant de la Sécurité sociale s'ils remplissent les conditions générales d'affiliation, sauf exceptions.

Pour tout complément d'information, nous invitons les futurs étudiants et/ou leurs parents à consulter le site de l'assurance maladie, rubrique "<http://www.ameli.fr/>" ou à se renseigner auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) proche de leur domicile.

Nadège Ribard, Assistante sociale, Conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Dijon

INSERTION PROFESSIONNELLE



© iStock

SITOTHÈQUE

↳ EmploiStore :

<http://www.emploi-store.fr/portail/accueil>

↳ Observatoire de l'Étudiant

<http://ode.u-bourgogne.fr/>

CHOISIR SON ORIENTATION

Choisir son orientation repose sur de nombreux éléments. Les familles, professeurs et bien sûr les conseillers d'orientation-psychologues peuvent accompagner les lycéens afin qu'ils fassent un choix dit « éclairé » (c'est-à-dire, après avoir pris connaissance d'un maximum d'informations sur la voie de formation dans laquelle ils envisagent de s'engager).

Les différents métiers accessibles, ainsi que les perspectives d'insertion professionnelle ouvertes à l'issue d'une filière de formation, sont des éléments nécessaires à l'élaboration d'un projet d'orientation.

Chaque université, ainsi que la plupart des grandes écoles, possède un observatoire présentant : les formations, les effectifs et les caractéristiques des étudiants de l'établissement, leurs parcours et leurs taux de réussite aux examens, leurs devenir et leurs insertions professionnelles, etc.

En complément de ces précieuses informations, on peut découvrir un des nouveaux sites proposés par Pôle emploi depuis le 2 juillet 2015 : « l'EmploiStore ». Ce portail d'aide à la recherche d'emploi, met à disposition les services web et mobiles de l'emploi et de la formation.

Par exemple, en sélectionnant « Choisir un métier », « informations sur le marché du travail » puis, « s'informer sur un métier », on trouve par secteur géographique des informations très complètes sur le métier choisi, telles que sa description, les qualifications requises, les salaires pratiqués, les statistiques d'offres et de demandes sur les 12 derniers mois, des offres d'emploi et des exemples de CV, ainsi que les métiers connexes.

L'équipe Onisep

CAP EMPLOI

Sylvain Vacheresse, directeur de Cap emploi Côte-d'Or, revient pour nous sur le travail réalisé par son équipe.

« En tant qu'intermédiaire entre le candidat et l'employeur, mon équipe travaille à réduire les freins pouvant exister à l'accès à l'emploi d'un salarié en situation de handicap.

L'une de nos missions est, par exemple, de faire évoluer les représentations sur le handicap. En effet, pour l'employeur, il est important de dépasser les représentations qu'il peut avoir sur le handicap et de découvrir sans a priori les compétences développées par le candidat.

Une autre de nos missions est de faire coïncider la demande et l'offre d'emploi. Les employeurs cherchent à recruter des candidats possédant un niveau de qualification de plus en plus élevé (supérieur ou égal à un bac + 2). Ceci est propre à la tension du marché de l'emploi actuel. Or, malgré une augmentation constante du niveau de diplôme, celui des personnes que nous accompagnons reste majoritairement inférieur au bac. En tant que cotraitant de Pôle emploi, nous ne rencontrons pas l'ensemble des demandeurs d'emploi porteurs d'un handicap. Les 2 000 personnes que nous avons accompagnées en 2015 avaient besoin d'un accompagnement et d'une expertise spécialisée du fait de leur handicap.

Compte tenu de la spécificité de notre champ d'action, qui nécessite souvent un travail de reconversion professionnelle, la durée moyenne de nos prises en charge est de 2 ans. Parmi les 600 nouveaux accompagnements de l'année 2015, seuls 27% des candidats possèdent un niveau supérieur ou égal au baccalauréat.

En 2015, notre travail a permis à 500 personnes de s'insérer professionnellement ».

L'équipe Onisep

CONTACTS

capemploi

↳ Renseignements et inscriptions :

Pour solliciter l'équipe de Cap emploi il faut être à la recherche d'un emploi et bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. L'inscription à Pôle emploi n'est pas une obligation, même si dans les faits, la majorité des candidats accompagnés par notre structure le sont à la suite d'un premier rendez-vous avec un conseiller Pôle emploi.

Cap emploi 21

15 rue de l'Arquebuse

21000 DIJON

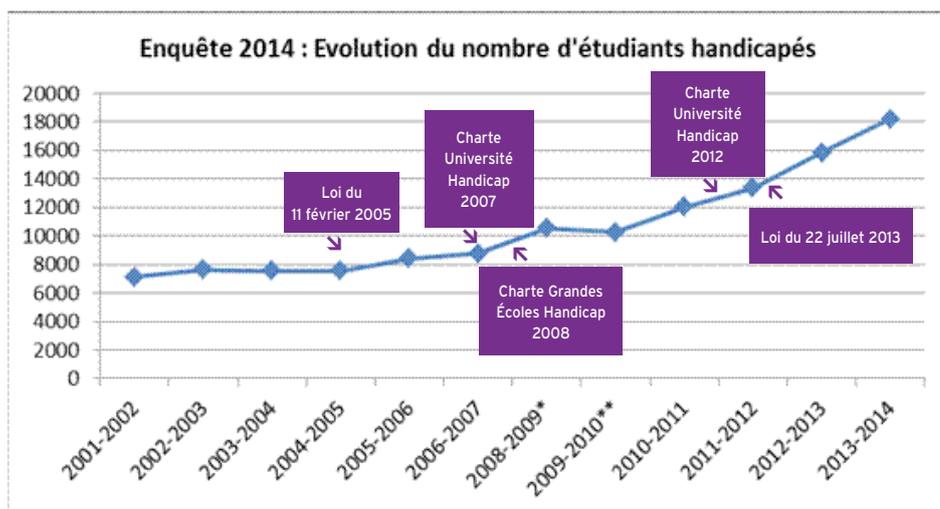
Tél. : 03 80 53 18 70

www.capemploi.com

FOCUS SUR LE HANDICAP

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : AVANTAGES ET CONTRAINTES

Poursuivre des études dans le supérieur représente, pour tous les lycéens et leurs familles, un investissement financier important. Les nombreuses études menées sur les conditions de vie et de santé des étudiants montrent que depuis plusieurs années cette population se précarise et est contrainte à adopter des comportements parfois préjudiciables à leurs parcours scolaires (manque de sommeil, mauvaise alimentation, emploi parallèle, automédication et renoncement aux soins médicaux, etc.). Nécessaire et favorable à une meilleure insertion professionnelle, la réussite de ces poursuites d'études apparaît de plus, comme étant toujours conditionnée par l'origine sociale de la famille, le sexe ou encore le baccalauréat choisi par les lycéens*.



Recensement des étudiants en situation de handicap - 2014, Handi U

https://www.sup.adc.education.fr/handiu_stat/

Malgré ce tableau peu favorable, les chiffres indiquent que de plus en plus d'étudiants souffrant d'un ou plusieurs handicaps, tentent l'expérience des études supérieures (18 189 étudiants en 2013-2014 contre 7 145 en 2001-2002).

Toutefois, cette évolution positive semble être majoritairement imputable à l'université puisque, parmi les 18 189 étudiants recensés comme étant porteurs d'un handicap en 2013-2014, 16 567 ont intégré l'université.

Cette augmentation est sans aucun doute la traduction des efforts menés par les différents professionnels unis pour mettre en application les lois et chartes favorisant l'inclusion scolaire pour tous.

Qu'ils soient porteurs d'un ou de plusieurs handicaps, tous les établissements du supérieur sont désormais capables d'accueillir ces élèves en formation. Dans la plupart des cas, comme pour tous les lycéens, l'inscription pourra être faite via le portail <http://www.admission-postbac.fr/index.php?desc=accueilM#openModal>.

Toutefois, dans le but de faciliter la transition entre les établissements, il est recommandé aux lycéens porteurs d'un handicap d'anticiper encore davantage leur projet d'orientation et de se mettre en contact avec les responsables handicap des établissements de formation envisagés.

↳ Le lycée (le lycéen envisage un BTS ou une CPGE)

Son dossier de prestation compensatoire auprès de la MDPH peut se poursuivre. L'enseignant référent reste son interlocuteur ressource.

↳ L'université (le lycéen envisage une licence ou un DUT)

Maison de l'université - bureau R08

de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h

Tél. : 03 80 39 69 49

Mél. : nadia.ardoin@u-bourgogne.fr

Il remplit sa fiche liaison : <https://scol.u-bourgogne.fr/insc/doc/EtuHandicapes.pdf>

↳ Une grande école

Il prend contact avec l'école de son choix pour connaître ses modalités de recrutement.

↳ Par apprentissage

Il est possible de commencer un apprentissage quel que soit son âge lorsque l'on est porteur d'un handicap.

Des aides supplémentaires peuvent être versées par l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) ou le FIPFHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Il prend contact avec le CFA de son choix pour connaître ses modalités de recrutement.

INFO +

Toutes les coordonnées des établissements sur <http://www.onisep.fr/> dans « recherche thématique », possibilité de classer les établissements en fonction de leurs géographies ou encore de leurs types (écoles, lycées, IUT, UFR, etc.).

*N.B. : comment a évolué le profil de poursuite d'études longues dans l'enseignement supérieur ? - M. JAOUILL-GRAMMARE, 2010, Net.Doc n°68, Céreq

LA MISSION HANDICAP DE L'UB : AVIS D'EXPERTS

➤ Onisep : Pour un lycéen porteur d'un handicap, quelle est la procédure à suivre pour être accompagné par votre service ?

➤ **Mission handicap de l'uB :** « Il n'y a pas de cheminement systématique. Notre service a mis en place une fiche de liaison entre les acteurs du rectorat (chef d'établissement, enseignant référent, etc.), la MDPH et l'uB. Nous nous réunissons tous les ans avec les professionnels de la MDPH pour faire un point sur les élèves identifiés comme porteurs d'un handicap dans le secondaire.

Ce premier maillage nous permet de faciliter la transition entre les établissements et d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions. L'étudiant, seul ou avec sa famille, peut également nous solliciter à tout moment de sa scolarité. Le handicap peut aller crescendo et/ou se déclarer au cours du parcours universitaire.

Nos chiffres montrent, en effet, que le nombre d'étudiants déclarés porteurs d'un handicap est 20% plus important après la L3 qu'avant.

Il est difficile de sortir de ce statut, ce qui, pour certains d'entre eux, peut être vécu comme emprisonnant. Il nous semblait donc important de laisser la possibilité aux étudiants de venir se déclarer par rapport aux besoins ou la nécessité qu'ils ont, de le faire ou non. Il s'agit d'un droit à se situer dans un continuum entre le « parfaitement autonome » et le « totalement handicapé ». Mais ce droit est bien souvent une nécessité, même s'ils ont fait le choix de ne pas venir vers nous au départ, ils sont parfois rattrapés par leur propre histoire, suffisamment lourde à porter pour que ça nécessite d'être accompagné. »

➤ Onisep : Quels accompagnements proposez-vous aux étudiants ?

➤ **Mission handicap de l'uB :** « La médecine préventive donne un avis sur la nécessité d'aide technique et humaine à apporter à l'étudiant. La mission handicap va octroyer, au vu de ce dossier médical, ce qui va correspondre à un niveau de gestion et d'accompagnement le plus ajusté, de façon à ce qu'on reste dans le principe d'égalité.

Il ne s'agit pas de favoriser l'étudiant, il ne s'agit pas de le disqualifier, il s'agit de l'accompagner. Cette démarche nécessite une bonne évaluation de la situation de départ, un accompagnement de proximité et des régulations fréquentes.

À partir de cette démarche, de nombreux dispositifs sont possibles.

Soutenu par le président de notre université, notre service de la mission handicap de l'uB est à l'initiative de projets innovants tels que la mise en place d'une UE transversale nommée « handi citoyen ». Un des freins à l'entrée dans le supérieur est la crainte de l'isolement pour les lycéens handicapés. Il nous manquait un maillon pour amener les étudiants handicapés vers la vie sportive et culturelle proposée par l'université. Cette UE proposera des cours théoriques et pratiques. Dans la partie « pratique », il s'agira d'accompagner certains étudiants handicapés dans leur parcours de formation. Le pari est, qu'à partir de cet échange lié aux études, les étudiants créeront d'autres liens.

L'uB est fortement engagée dans l'accueil de ces étudiants porteurs d'un handicap et souhaite d'ailleurs, faire de l'université un centre pilote d'accueil des étudiants handicapés moteur. Des choses restent à faire en ce sens, mais vous noterez d'ores et déjà nos grandes avancées, comme le fait que le tramway passe désormais dans le campus, ce qui facilite grandement son accès, et que de nombreuses signalétiques ont été mises en place sur l'ensemble du campus.

Un travail important est fait également avec les services du CROUS qui possède des logements adaptés répartis sur les campus de Dijon et du Creusot.

De la même façon, le SUAPS développe le sport partagé et montre comment toutes les activités physiques peuvent être adaptées, quel que soit le handicap. En complément, de nombreuses activités sont proposées en handisport telles que : tir à l'arc, torball, boccia, sarbacane, basket fauteuil, etc.

En parallèle, on constate que les étudiants porteurs d'un handicap font souvent le choix de filières courtes (BTS, DUT, licence pro). Notre service a donc également pour fonction de mettre en réseau ces étudiants avec nos partenaires de l'emploi, et de communiquer les dates de forums, job dating, salons, les offres d'emploi, de stage, etc.

De nombreuses améliorations ont déjà été mises en place mais, il reste des choses à faire. Il y a un arsenal législatif qui accompagne la loi de 2005 et des projets se mettent en place progressivement depuis. Aujourd'hui, le handicap est une question sociale préoccupante, sa médiatisation conduit à un nouvel éveil des consciences. Mais toutes les formes de handicap ne sont pas prises en compte et en charge de la même façon. La question du handicap invisible reste encore trop peu considérée.

De nombreuses choses restent à faire...

Repenser les dispositifs d'évaluation tout en restant équitable... Penser de façon différente... »

*Interview réalisée par l'équipe Onisep en décembre 2015 :
Éric Cormery, Chargé de mission handicap auprès du Président de l'université de Bourgogne - Nadia Ardoin, Chargée d'accueil, mission handicap de l'université de Bourgogne - Franche-Comté (UBFC)*

CHARLES ROZOY : « JE SERAI CHAMPION OLYMPIQUE ! »



En 2012, son rêve se réalise en décrochant le titre de champion paralympique aux JP de Londres. « On ne naît pas nageur mais on le devient », depuis l'âge de 7 ans, cette phrase anime et motive Charles Rozoy.

De retour d'entraînement de Floride, Charles Rozoy nous accorde une interview. C'est avec sincérité et simplicité qu'il revient sur son parcours scolaire et sportif.

« Depuis petit, je rêvais de devenir champion olympique. Avec un papa maître-nageur et kayakiste, j'ai su nager avant même de savoir marcher. Cependant depuis l'école primaire, j'ai toujours entendu que cela serait impossible, que je ne pourrai jamais y arriver.

En 6^e, je suis entré en section sport-étude au collège Les Lentillères à Dijon et j'ai découvert alors la réalité des entraînements quotidiens.

Puis en 2002, j'ai intégré le Pôle Espoir de natation, et suis entré en seconde au lycée Jean-Marc Boivin à Chevigny-Saint-Sauveur. Ce lycée propose un aménagement du temps scolaire spécifique pour les sportifs.

J'ai fait mes années de lycée en 4 ans (première et terminale en 3 ans) ce qui m'a permis d'obtenir mon bac tout en continuant mes entraînements.

J'avais deux entraînements quotidiens du lundi au samedi plus une préparation physique générale.

Les entraînements intensifs et répétitifs m'ont appris le dépassement de soi. Mon entraîneur me répétait chaque jour "la douleur n'est qu'une information... Il te suffit de ne pas l'écouter".

➤ Vouloir être champion, c'est faire des choix !

Faire des choix c'est aussi renoncer ! Mais c'est ce qui m'a permis de réaliser mon rêve. Le deal avec mes parents et mon entraîneur était simple et clair : je devais avoir entre 10 et 12 de moyenne générale sinon pas d'entraînement !!!

L'envie de réussir étant la plus forte, j'ai consacré tout mon temps aux entraînements et à ma scolarité au détriment des vacances, des sorties et des copains...

Malgré mon Bac S en poche, je me retrouve à la porte du Pôle Espoir, par manque de résultats sportifs. Ma carrière de nageur prend fin pour la première fois. Intéressé par des études médicales, je suis entré en P1 médecine à l'université de Bourgogne.

Une charge de travail importante et l'arrêt de mes entraînements intensifs m'ont conduit à une dépression. J'ai abandonné mes études à la fin du 1^{er} semestre.

Après plusieurs mois de doutes et de questionnements sur mon avenir, je "sors la tête de l'eau" et reprend mon avenir en main. Je passe un Brevet d'État de Canoë-Kayak en candidat libre pour ne pas perdre une année. Suite à mon entrée à l'UFR STAPS, je reprends mes entraînements de natation, et en fin d'année, je décroche le titre de Champion de France du 50 m Papillon.

➤ Quand tout va mieux...

Le 26 juillet 2008, maître-nageur pendant mes vacances, je suis victime d'un accident de moto en rentrant du travail. Les médecins me diagnostiquent une fracture ouverte de l'humérus du bras gauche, qu'ils opèrent. Après plusieurs semaines de convalescence, il s'avère que le diagnostic est plus grave que prévu. "Charles votre vie est foutue, vous avez un bras qui ne bougera plus jamais, vous ne ferez plus jamais de sport".

En janvier 2009, après de nombreuses opérations, je commence la rééducation à la piscine. Lors d'une de ces séances, des jeunes disent "Oh, c'est Charles ROZOY, il était bon avant son accident... dommage il est foutu maintenant". Je les mets au défi de me battre sur un 25 mètres, même si je nage avec un seul bras. Malgré mon manque d'entraînement, je gagne le challenge. Mon entraîneur me fait confiance et me motive à nager en handisport.

En 2012, des entraînements intensifs, un mental d'acier, un entourage bienveillant, m'ont permis de réaliser mon rêve de devenir champion paralympique aux JP de Londres. »

➤ Un champion au grand cœur

Il prépare un master de recherche en communication après avoir obtenu un master en STAPS.

Président d'honneur de l'AHSCuB (Association Handisport et Culture de l'université de Bourgogne), Charles Rozoy développe l'accessibilité du sport aux personnes en situation de handicap sur l'université. Il est aussi parrain de nombreuses associations locales, nationales, et les accompagne pour réaliser leurs projets.

Dès qu'il le peut, il mène des actions de sensibilisation dans des écoles, des collèges et des lycées en espérant faire évoluer les mentalités.

Son challenge : apporter son expérience et sensibiliser le plus tôt possible son auditoire. Afin de permettre :

- une meilleure intégration des personnes en situation de handicap,
- et aux jeunes de réaliser leurs rêves.

Interview réalisée par l'équipe Onisep et Joséphine CASTELLANI-RÜCKSTUHL



© Charles Rozoy

➤ Retrouvez Charles Rozoy sur son site :

<http://www.charles-rozoy.com/>

« Tout est possible à condition d'y croire, de travailler et d'accepter des sacrifices. Projetez-vous ! Regardez loin vers les étoiles pour passer les obstacles plus facilement. L'important dans la vie n'est pas de participer mais de donner le meilleur de soi-même. »

CROUS : LOGEMENTS ADAPTÉS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)



Le portail numérique des démarches et services de la vie étudiante

site édité par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les Crous

➤ Dijon

Studette Pavillon Vauban sur le Campus de Dijon



Le CROUS de DIJON propose des logements adaptés (chambre et studio) accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) sur les sites universitaires de Dijon et du Creusot.

Si un lycéen porteur d'un handicap a besoin d'un logement adapté pour poursuivre ses études à Dijon ou au Creusot, le CROUS peut l'aider. Il lui est vivement conseillé de suivre la procédure ci-dessous.

➤ Constituer un dossier social étudiant (DSE)

Pour les primo-arrivants il est conseillé de faire d'abord l'inscription sur le site APB (Admission Post-Bac).

Si le lycéen se connecte à messervices.etudiant.gouv.fr avec l'adresse mél que lui a indiqué APB, le Portail vie étudiante (PVE) reprendra toutes ses données d'état civil.

Cela lui évite une double saisie.

Après la création dans APB il reçoit un mail de messervices.gouv.fr pour lui notifier la création de son compte sous messervices.etudiant.gouv.fr.

➤ Remplir obligatoirement un formulaire de demande en ligne accessible sur le site du CROUS de Dijon, <http://www.crous-dijon.fr/>

À l'issue de son inscription en ligne, sa demande sera traitée par le service social du CROUS. L'assistant social prendra contact avec lui pour évaluer ses besoins et prendre en compte sa situation personnelle en vue de proposer la solution la plus adaptée. Le service social est en lien direct avec le pôle hébergement et le service DSE.

➤ À Dijon

Les logements sont situés sur le Campus Montmuzard à proximité des restaurants universitaires et des commerces.

Les résidences sont desservies par le TRAM ligne 1 depuis la gare ou par le réseau de bus (consulter www.divia.fr).

- Résidence Montmuzard (chambres : pavillon Buffon et studettes : Rameau, Vauban, Rude, Saint-Bernard, de Brosses, Piron)
- Résidence Beaune (chambres)
- Résidence Mansart (chambres : Auxerre et studettes : Autun)
- Résidence Jean Zay (T1 H)
- Résidence Arthur Rimbaud (T1 Bis)

Jean-Marie Bigarnet, Responsable de la Vie de l'Étudiant et Laurence Chauvigné, Conseillère Technique de Service Social - Responsable du Service Social - CROUS de Dijon



➤ Le Creusot

Résidence Jean Moulin (T1) proche de l'IUT, du Centre Condorcet et de l'antenne du CROUS (Restaurant universitaire)



© CROUS_Dijon

AGENDA DU PARCOURS SUP



À LIRE SUR LE PIA

Le Pia est votre portail intranet et l'espace documentaire votre onglet d'échanges. Dans la rubrique **Pilotage & statistiques**, le dossier **Statistiques orientation affectation**, permet de vous communiquer régulièrement synthèses et tableaux. Vous trouverez des fiches synthèses académiques et départementales sur :

- Le bilan de l'affectation en 1^{re}
- Le bilan académique de l'orientation postbac des élèves de terminale
- Le bilan des affectations en BTS, en DUT, en CPGE, ...

➤ Et aussi... les fiches synthèses académiques vœux et propositions APB spécialités de baccalauréats professionnels : <https://portail-pia.ac-dijon.fr/>



APPRENTISSIMO : LE RENDEZ-VOUS DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE EN BOURGOGNE

La 7^e édition d'Apprentissimo, le salon de l'alternance et de l'apprentissage en Bourgogne, se tiendra les **5 et 6 avril 2016** au Parc des Expositions.

Apprentissimo est le rendez-vous incontournable pour trouver des informations pratiques sur l'apprentissage et l'alternance et découvrir les formations offertes, du CAP au Bac + 5.

L'occasion aussi de rencontrer les entreprises qui recrutent en apprentissage et en alternance, de permettre à vos élèves de proposer leur candidature et même de passer des entretiens d'embauche. Plus de 100 exposants seront présents.

Apprentissimo, c'est également un espace multimédia, des ateliers et de nombreuses animations.

➤ Retrouvez la liste des exposants, le programme, les informations pratiques sur : www.apprentissimo-bourgogne.fr



LE F.I.L.M., FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'IMAGE DES MÉTIERS DE TONNERRE

La 15^e édition du F.I.L.M. (festival international de l'image des métiers) ouvrira ses portes à Tonnerre (89) du vendredi 1 avril au dimanche 3 avril 2016 (de 9 h 30 à 19 h).

De nombreux professionnels des métiers de l'artisanat proposeront des démonstrations et des ateliers thématiques.

Le public pourra assister aux nombreux courts métrages en compétition, organisés en 3 catégories (artisanat, artisanat d'art et métiers). La remise des prix se déroulera le samedi 2 avril à partir de 18 h 30.

➤ Entrée libre et gratuite.

<http://festival-film.fr/programme.html>

Parcours Sup, la Lettre d'Information de l'ONISEP et du SAIO

Directeur de la publication : George Asseraf

Directeur délégué : Maurice Dvorsak

Validation académique : Anne de Rozario CSAIO de l'académie de Dijon

Déléguée régionale adjointe : Marie-Pierre Martin

Rédaction : Monique Delaitre, Sabrina Ruiz, Océane Bannoudi, Anne Barnabé, Jean-Marie Bigarnet, Hannah Grandjean, Dominique Lunaud, Marie-Christine Moulou,

Vincent Roussel, Evelyne Tessier, Christelle Serée-Chaussinand, Claude Valtat

Maquette et PAO : Julie Clément

Relecture : Pascal Denoyelle, Marie-Pierre Martin

